LE FOREM RECRUTE

Des Formateurs – Formatrices en construction durable spécialisés en isolation

Constitution d'une réserve pour toute la Région wallonne en vue de proposer des contrats à durée déterminée, indéterminée ou de remplacement Des postes sont directement disponibles

Date limite pour postuler : 19/10/23

Conditions d'accès : 3 ans à 6 ans d'expérience utile en fonction du diplôme Barème : régime privé échelle 01

Votre mission

(4.276,38 € mensuel brut)

- vous êtes en charge de la formation des stagiaires aux techniques et aux comportements liés à la pratique du métier en milieu professionnel;
- vous participez à l'encadrement et au suivi des stagiaires en situation de formation dont vous favorisez la progression en vue de leur insertion sur le marché de l'emploi;
- vous veillez à l'adéquation de la formation et des exigences aux évolutions du métier.

Activités

- vous formez des stagiaires en recourant à diverses méthodes pédagogiques (formation collective en « présentiel », autoformation accompagnée, formation alternée, formation à distance, etc.);
- vous participez à l'analyse des demandes de formation, aidez les demandeurs d'emploi dans l'élaboration d'un projet de formation et les accompagnez dans leurs démarches d'insertion;
- vous assurez le suivi des stagiaires en entreprise et les informez sur les conditions d'exercice du métier;
- vous organisez des épreuves de certification des stagiaires;
- vous évaluez les formations tant au niveau technique que pédagogique;
- vous mettez au point et collaborez à l'élaboration de nouveaux programmes et supports de formation.

Votre profil

- vous disposez d'une expérience professionnelle utile en lien avec la spécialité.
 La <u>durée de l'expérience</u> requise dépend du niveau du diplôme/certificat;
- vous accompagnez, motivez et soutenez les stagiaires dans leurs acquisitions, vous transmettez votre savoir-faire et vous servez de modèle;
- vous entretenez des relations constructives et développez votre réseau professionnel;
- vous vous impliquez et démontrez de l'ambition afin de générer des résultats et vous assumez la responsabilité des actions entreprises;
- vous êtes souple face au changement.

Procédure de sélection

Une présélection sera faite sur base des dossiers de candidatures. Des épreuves <u>éliminatoires</u> de sélection seront ensuite organisées.

L'ensemble des épreuves porte sur l'évaluation :

- des connaissances et compétences techniques;
- du potentiel pédagogique ;
- de l'adéquation du profil à la fonction.

Plus d'info:

- Comment postuler valablement
- Ce que le Forem offre en tant qu'employeur
- Conditions d'accès
- Vidéo de présentation du métier

Votre contact:

[objet de mail : 108634 – Formateurs - Formatrices en construction durable - isolation].



Annexe 1 : Expériences professionnelles utiles

L'expérience professionnelle utile dont il est fait mention se réfère à une expérience professionnelle en entreprise privée et/ou publique dans une fonction de conception ou de réalisation pratique de chantier de construction, de menuiserie ou de contrôle énergétique et/ou une pratique professionnelle en tant que formateur/enseignant dans la discipline visée. (Veuillez décrire vos expériences le plus explicitement et concrètement possible. Ne vous contentez pas de les nommer, expliquez en quoi elles consistaient, votre responsabilité et le cadre dans lequel vous avez exercé)

En ce qui concerne cette expérience professionnelle, ne sont pas pris en considération dans le calcul de la durée de l'expérience :

- les stages réalisés durant les études ;
- les expériences sous contrat d'apprentissage ;
- les expériences sous contrat d'étudiant ;
- les expériences sous contrat « Plan Formation Insertion » pour la partie relative à la formation proprement dite (par contre les activités couvertes par un contrat de travail à l'issue de la formation sont prises en considération);
- les activités bénévoles.

L'expérience requise est calculée sur base de la durée d'occupation professionnelle indépendamment du régime horaire.

La comptabilisation de l'expérience est arrêtée au 30/11/2023.

L'expérience professionnelle à faire valoir doit être mentionnée dans l'onglet « expériences professionnelles ». Elle devra être prouvée à notre demande au moyen d'attestations valables. Une information complémentaire sur les documents à fournir pour justifier des expériences prises en compte vous parviendra en temps utile.

Annexe 2 : Connaissances et Compétences techniques

Compétences techniques

Vous êtes capable de :

- placer l'isolation sur différents supports (bâti ancien, mur contemporain, ossature bois, charpente, ...) en s'assurant de leur continuité ;
- concevoir et mettre en œuvre les éléments nécessaires à la bonne étanchéité à l'air du bâti ;
- concevoir et mettre en œuvre les nœuds constructifs d'une habitation résidentielle, dans le respect des normes en vigueur et en tenant compte des 5 critères identifiés pas le CIFFUL;
- concevoir et détailler les techniques à mettre à œuvre par les divers intervenants sur chantier, afin de maintenir la performance énergétique du bâtiment;
- lire un plan, un dessin d'exécution ou des feuilles de travaux ;
- choisir et dimensionner l'isolant le plus adapté à une situation donnée, et argumenter votre choix;
- appliquer la règlementation thermique en vigueur en Wallonie;
- maîtriser la langue française orale et écrite.

Connaissances

- les certifications, labels environnementaux et normes thermiques en vigueur ;
- la lecture et l'interprétation d'un plan, des coupes, des perspectives ;
- la règlementation PEB et des nœuds constructifs d'un point de vue ;
- les objectifs d'isolation futur (2030, 2050,...) et leur impact sur la construction;
- les matériaux et les techniques de mise en œuvre des métiers de l'enveloppe;
- les isolants et les techniques de mise en œuvre ;
- l'étanchéité à l'air, la migration de la vapeur d'eau et les membranes d'étanchéité, physique du bâtiment :
- les bases de l'infiltrométrie ;
- les bases en thermographie;
- les bases en écoconstruction : bâtiment bioclimatique, impact environnemental des matériaux, etc ;
- les principes de base de la sécurité (EPI et EPC, travail en hauteur) et la règlementation en vigueur ;
- les logiciels de bureautique courants, de l'environnement Windows et de la messagerie électronique.